



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE** des Personnels de Préfecture

COMITE TECHNIQUE CENTRAL DES PREFECTURES 15 NOVEMBRE 2012

QUESTIONS PRELIMINAIRES DE FORCE OUVRIERE

PROROGATION DES MANDATS

Au comité technique ministériel prévu le 20 novembre, l'avis des représentants du personnel doit être sollicité sur un projet de décret portant prorogation des mandats électifs aux Commissions Administratives, aux Comités Techniques. Ce texte a pour objectif de fixer une même date de fin des mandats pour tous les élus des instances représentatives dans la Fonction publique, afin que l'ensemble des élections professionnelles puissent se dérouler en 2014. Il vise en particulier les instances concernant les personnels administratifs du ministère de l'Intérieur qui ont été élus en 2010 et dont les mandats expiraient normalement en 2013.

FORCE OUVRIERE s'est étonnée que ce texte n'ait pas été soumis à l'avis du CT central des préfectures alors qu'il a été soumis au CT central de la police. La police serait-elle encore privilégiée par rapport aux préfectures ?

L'Administration a fini par admettre que le parallélisme des formes doit prévaloir ! OUF !

REUNIONS DE CONCERTATION

A la demande de FORCE OUVRIERE, l'Administration s'engage à organiser à nouveau des réunions trimestrielles avec les organisations syndicales pour échanger sur les dossiers d'actualité des préfectures, comme elle le faisait jusqu'au printemps dernier. Ce type de réunion permet en effet des discussions approfondies sur les projets du ministère. FORCE OUVRIERE se félicite qu'elles puissent être reprises, mais elle veillera à ce que le CT central des préfectures soit consulté chaque fois que les enjeux le justifieront. La prochaine réunion trimestrielle devrait se tenir début 2013.

ORDRE DU JOUR PROPOSE PAR L'ADMINISTRATION

PRESENTATION DU BILAN SOCIAL

Travail de fond opéré par l'Administration qui présente un bilan social unifié permettant des éléments de comparaison et d'analyse sociologique (emplois, effectifs, répartition des effectifs, pyramide des âges, rémunérations, mouvements de personnels, formation, conditions de travail ...).

BILAN DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Le décret du 28 juillet 2010 a généralisé le principe de l'entretien professionnel. Un arrêté dont le projet est en cours de rédaction doit rendre pérenne le dispositif (cf. CT Central des Préfectures du 20 septembre 2012). On va donc sortir de l'expérimentation pour rentrer dans un dispositif pérenne.

Le taux d'évaluation des agents s'élève à 92 % : l'absence d'évaluation réside la plupart du temps dans l'absence de l'agent pour cause de maladie ou les changements de service.

Une enquête réalisée auprès de l'ensemble des préfectures, SGAP, administration centrale...sur les résultats pour 2011, révèle que seulement 61 % des services ont répondu !!!

FORCE OUVRIERE s'étonne d'un taux de réponse relativement faible des préfets au questionnaire. Ce sujet là ne présenterait-il pas un intérêt suffisant alors qu'il concerne des situations qui impactent les agents : indemnités, avancements ... ?

75 % des services ayant répondu indiquent que l'entretien a eu une durée égale ou supérieure à 1 H 00. On dénombre 1,2 recours par service :

- 70% sont des recours hiérarchiques
- 6,28% sont des recours en CAP
- 1% sont des recours de droit commun
- 1% sont des recours contentieux

Les problématiques rencontrées tiennent essentiellement aux difficultés dans l'utilisation du référentiel des métiers et du dictionnaire de compétences, particulièrement pour les personnels techniques, et aussi au caractère chronophage des entretiens.

25% des services ont constaté une augmentation du nombre d'agents dont les résultats sont évalués au-delà des objectifs (ADL) !!!

FORCE OUVRIERE rappelle qu'en cette matière la relation avec les critères d'éligibilité des agents à la réserve d'objectifs ne peuvent que soulever des difficultés. Les efforts des agents doivent bénéficier d'un retour qui ne soit pas sélectif.

L'Administration propose que le questionnaire d'entretien professionnel qui sera utilisé désormais (la période expérimentale étant terminée), soit présenté en amont dans le cadre d'une réunion de travail avec les organisations syndicales. Elle s'engage également à organiser un groupe de travail sur l'évaluation à présent fixé au 17 décembre.

QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR PAR FORCE OUVRIERE

SIDSIC

FORCE OUVRIERE rappelle les problématiques résultant de la mise en place de ce service :

1 - budget de fonctionnement

Pas de règle de transparence sur les budgets (budget SIC des Préfectures, BOP 333 pour chaque DDI). Un budget unique permettrait une lecture transparente.

2 - missions historiques des préfectures

Les missions de gestion de la continuité gouvernementale et de l'évènementiel ne semblent pas intégrées par les agents des DDI. Les agents en provenance des préfectures se retrouvent bien souvent seuls pour assurer ces missions.

La question de l'intégration des standards qui relèvent de la mission « accueil du public » est posée sur un certain nombre de sites.

Mutualisation de personnel non envisageable !

3 – Gestion du personnel

A quand la définition d'un véritable plafond d'emploi ?

7 corps d'emplois pour 5 ministères !!!

Le poids de l'histoire conduit à un management difficile !

La question du régime indemnitaire et de son harmonisation est posée.

L'éclatement géographique des structures ne se révèle pas être un élément structurant des SID SIC !

4 – Techniques réseaux hétérogènes :

La question de l'harmonisation des réseaux qui induit des difficultés de gestion et de collaboration.

A quand le RIE (Réseau Informatique de l'Etat) ?

L'Administration rappelle que 82 SID SIC ont été créés, 77 chefs de services de SID SIC ont été nommés. 43 services SIDSIC seulement fonctionnent de manière opérationnelle.

L'effectif a connu une diminution de 7 % passant de 594 agents à 554 !!!

Le Ministère de l'Intérieur contribue pour 304, 2 agents.

FORCE OUVRIERE dénonce la tendance à la réduction de l'activité standard des préfectures et au mouvement de basculement vers une préfecture (de Région) sans que les agents enregistrent de compensation au titre de cette démarche !!

FORCE OUVRIERE rappelle la spécificité des métiers « radio » (transmetteurs) et de la nécessité de leur maintien dans ce domaine sensible.

Enfin, si le ministère de l'Intérieur joue le jeu concernant les SDSIC, ce n'est pas toujours le cas des DDI. Certaines ne compensent pas les départs d'agents de chez elles, de sorte que la charge des SDSIC tend à reposer de plus en plus sur les préfetures. Et avec ça on nous vante les mérites de la mutualisation...

L'administration n'apporte pas d'argument substantiel en réponse à ces remarques.

OPERATEUR NATIONAL DE LA PAYE

Raccordement en juin 2015 : le mouvement de bascule s'effectue progressivement, d'abord vers les SGAP (actuellement en cours pour les préfetures de province). Il devrait s'achever en 2013 avec celui de l'Administration Centrale et de l'Île de France.

FORCE OUVRIERE réitère ses observations critiques :

- limitation de la marge de manœuvre des DRH locales
- éloignement des agents pour le traitement des dossiers et les ajustements de situations
- délai de transmission de la feuille de paie qui est bien souvent un document indispensable à détenir et à présenter lors de la confection de dossiers pour les agents.

L'Administration précise qu'avec le passage à l'ONP, 41 ETPT pourront être économisés dans les préfetures. FORCE OUVRIERE demande que les emplois soient conservés dans les préfetures.

FORCE OUVRIERE interpelle l'Administration sur la question du « lissage » sur 12 mois qui semble prévaloir. Elle rappelle son opposition à un tel système et son attachement au maintien du principe du versement du 1 /13ème sur la paye de décembre. Ce système satisfait les agents et avait été acté lors des négociations préalables à la circulaire ministérielle de 1996 qui avait doté les préfetures d'un régime indemnitaire consolidé.

L'administration ne veut pas infléchir sa position sur ce point mais elle s'engage à ce que tous les agents soient rapidement informés des nouvelles modalités de versement des primes.

CHORUS

La doctrine découlant de la circulaire du Premier Ministre en 2009 conduit à des interrogations en ce qui concerne la situation des agents affectés sur les missions des centres de services partagés. La logique de la « régionalisation » prônée par le Ministère a conduit les préfets à ne pas pouvoir au remplacement des agents.

A l'heure actuelle le processus de régionalisation ne concerne que 3 régions : Haute-Normandie, Poitou-Charentes, Franche-Comté

600 agents sont affectés sur les missions « chorus ».

FO rappelle que les conséquences de ces situations tendues s'amplifient (retards dans les paiements, voire pénalités !!)

L'Administration se borne à répondre que les formations non couvertes l'année précédente seront prises en compte par les DRF !

Concernant l'avenir des plateformes départementales CHORUS et de leurs agents, sujet de grande préoccupation pour FORCE OUVRIERE, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur indique qu'une analyse de l'IGA est en cours sur CHORUS. Le rapport de mission devrait être connu prochainement, mais, dans le contexte actuel, il ne faut pas exclure que l'option de régionalisation des plateformes soit proposée, sauf peut-être dans les préfetures où le volume d'activité pourrait justifier le maintien d'une plateforme départementale.

Concernant les agents des départements dont les plateformes pourraient être régionalisées, si cette hypothèse était retenue l'objectif du ministère serait d'abord de conforter les plateformes régionales. Des réflexions seraient parallèlement à engager pour trouver des débouchés aux personnels qui ne souhaiteraient pas partir sur les plateformes régionales.

Si l'option de régionalisation des plateformes CHORUS est proposée par l'IGA, le ministère demandera aux préfets d'en étudier rapidement les impacts sur les ressources humaines dans les préfetures.

FORCE OUVRIERE ne peut que dénoncer le démembrement supplémentaire des préfetures de département qui s'ensuivrait si la régionalisation des plateformes CHORUS était mise en œuvre. Elle sera vigilante sur la question du devenir des agents qui seront, si cette perspective se réalise, obligés

d'aller sur d'autres missions. FORCE OUVRIERE exige qu'il n'y ait pas de mobilité géographique forcée.

RGPP

FORCE OUVRIERE dénonce les conséquences de la politique de la RGPP, tant sur les missions de l'Etat que sur les agents. Elle craint que la RGPP ne continue sous une autre appellation. La preuve : 450 suppressions d'emplois prévues en 2013.

Le secrétaire général du ministère de l'Intérieur répond que la situation budgétaire actuelle est peu propice à une inflexion de la politique de réduction des dépenses publiques. La modernisation de l'action publique (MAP), engagée par l'actuel gouvernement, se traduira inévitablement par de nouvelles réductions d'effectifs, mais, fait nouveau par rapport à la RGPP, on va désormais s'attacher à reconfigurer les missions pour les adapter au contexte. Des réflexions interministérielles sont en cours à ce sujet et il est trop tôt pour percevoir leur déclinaison concernant les missions des préfetures. Toujours est-il, précise le secrétaire général du ministère, qu'aucune consigne n'est donnée pour stopper les mandats RGPP engagés. En outre, les missions des préfetures seront impactées par l'acte III de la décentralisation.

FORCE OUVRIERE insiste sur les difficultés dans lesquelles se trouvent les préfetures pour assurer certaines missions qui sont au cœur de leur métier, dont le contrôle de légalité. Ses représentants invoquent, outre le vécu des agents, le récent rapport parlementaire sur le projet de budget 2013 de l'administration générale de l'Etat (rapport de M. Christian Eckert, député rapporteur général et de M. Laurent Baumel, député rapporteur spécial). Ce rapport fait ressortir, comme d'autres rapports parlementaires déjà publiés, les conséquences de la RGPP sur le fonctionnement des services et il affirme sans ambages la nécessité a minima (sic) de ne plus réduire les effectifs du contrôle de légalité si on veut conserver une expertise en préfeture.

En réponse à une demande de FORCE OUVRIERE, le secrétaire général du ministère de l'Intérieur annonce qu'il demandera au directeur général des collectivités locales de venir, en début 2013, exposer devant le CT central des préfetures les perspectives que tracera le futur projet de loi sur la décentralisation.

FORCE OUVRIERE demande aussi à ce que les organisations syndicales soient informées des projets du ministère de l'Intérieur sur la gestion par les préfetures des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, dans un contexte où il est probable qu'on aille vers la régionalisation de CHORUS.

Le secrétaire général du ministère rappelle le chantier ouvert par le ministre de l'Intérieur concernant le réseau des sous-préfetures, qui n'exclut ni des suppressions ni éventuellement des créations de sous-préfetures. Le ministre a chargé une mission comprenant l'IGA, la DATAR et le conseil supérieur de l'administration territoriale de l'Etat, de lui faire, d'ici le printemps prochain, des propositions pour adapter ce réseau aux évolutions intervenues depuis 1926, dernière fois où la carte des sous-préfetures a été configurée.

Parallèlement aux travaux de la mission, le ministère va très prochainement réunir un groupe de travail avec des représentants des organisations syndicales, pour définir une classification des sous-préfetures qui permettra de proposer une gamme de missions différenciées pour adapter autant que possible le réseau existant aux demandes de politiques publiques non homogènes d'un territoire à l'autre (sous-préfetures, urbaines, rurales, de montagne, etc...).

NB : la constitution de ce groupe de travail a été annoncée lors d'un précédent CT central des préfetures. FORCE OUVRIERE a accepté d'y être représentée sans prendre d'engagement quant à la position qu'elle adoptera ni sur les mots d'ordre qu'elle donnera à ses mandants selon l'évolution que connaîtra le dossier des sous-préfetures. Notre but est de sauver les sous-préfetures et de sauvegarder la situation de leurs agents. FORCE OUVRIERE se réserve de revoir sa position si ces objectifs devaient être méconnus.

AGDREF Bio

En communication, FO obtient la réponse à la question posée sur le déploiement des travaux concernant AGDREF 1 Biométrie.

L'Administration précise que depuis le CT du 15 septembre, AGDREF Bio a été déployée dans 23 départements, dans le respect du calendrier annoncé. A été résolue la difficulté sur les prises d'empreintes (ne pas faire revenir les usagers au delà du délai de 4 mois pour reprise d'empreintes).

En ce qui concerne la sous-préfecture de Cherbourg les opérations pour parvenir à la mise en place de la plate-forme sont en cours.

FORCE OUVRIERE souhaite connaître les conclusions de la mission de l'IGA sur l'accueil des étrangers. Il y aurait 26 préfectures en grande difficulté (seule information obtenue).

FORCE OUVRIERE réitère ses questions sur les moyens mis en œuvre à l'attention des services impactés par la « réinternalisation » des dossiers-étrangers.

FORCE OUVRIERE rappelle ses revendications sur la nécessité d'un renfort du contingent d'ETPT dédiés à ces missions.

Concernant les effectifs, est actée une délégation de crédits correspondant à l'emploi de 60 vacataires sur 26 préfectures !!!!

L'accroissement de la pression dans ces services évolue au gré des textes sur la matière !!!

Pour **FORCE OUVRIERE**, la question des schémas immobiliers locaux est souvent un élément prépondérant dans les conditions de travail des agents. Il importe que les préfectures soient dotées de locaux adaptés pour recevoir correctement le public et pour garantir aux agents des conditions de travail correctes, surtout dans les préfectures qui vont récupérer l'accueil des étrangers qui étaient jusqu'à présent reçus dans des mairies.

L'Administration précise qu'une enveloppe de 13 Millions d'Euros a été prévue pour l'aménagement des locaux dans les préfectures !!!

A suivre

FAETON

Une nouvelle fois, nous sommes amenés à nous interroger sur la mise en place et la généralisation d'une application dans les préfectures !!!

L'application n'est pas « stabilisée » car l'entreprise prestataire de service informatique n'a pas encore pu fournir un produit totalement fiabilisé. Un retard d'au moins 6 semaines est prévu dans la mise en œuvre du titre sécurisé.

L'entrée en vigueur de la réglementation européenne est fixée au 19 janvier 2013. Compte tenu de ces éléments, l'Administration a informé le Secrétariat Général pour les Affaires Européennes et met en place tous les moyens pour assurer la couverture juridique au regard des engagements européens de la France :

► un régime transitoire (document-papier à l'aide d'imprimés adaptés, spécialement mis en place avec le concours de l'Imprimerie Nationale pour faire apparaître les nouvelles catégories de permis délivrés) est prévu durant une période indéterminée, à partir du 19 janvier 2013 ;

► l'Administration s'efforcera d'assurer et de relayer l'information dans les plus brefs délais pour permettre aux services de s'adapter à cette situation. Le secrétaire général du ministère tiendra une conférence de presse d'ici la fin décembre.

La seconde vague de formations prévue pour les personnels sera repoussée.

FORCE OUVRIERE rappelle le précédent du SIV et demande que les agents ne se retrouvent pas dans des situations identiques. Elle demande notamment à l'administration de veiller à ce que les agents en charge du service n'aient pas à faire face à une rupture de stock pour les imprimés classiques de permis de conduire au 19 janvier 2013.

NBI

Chaque préfet a adressé à l'administration centrale un état des lieux. Il y aurait des marges de manœuvre sur le terrain pour mettre fin aux incohérences, nous dit le ministère. Nous demandons à voir.

SITUATION DES POSTES D'AGENT AGENT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES (APST)

FORCE OUVRIERE réitère sa demande (cf CT du 15 septembre) concernant la cartographie et la question des vacances d'emplois.

Quid de la rationalisation et des critères ?

L'Administration rappelle qu'une réunion sur cette question est prévue le 19 décembre 2012.

DIALOGUE SOCIAL

FORCE OUVRIERE interpelle l'Administration sur les conditions de réalisation d'un véritable dialogue social dans les services, préalablement à la répartition de la réserve d'objectifs pour les agents de catégorie B et C et de la prime de fonction et de résultats (PFR) pour les cadres A.

Dans plusieurs régions (Midi-Pyrénées – Centre...), les conditions de réalisation d'un véritable dialogue n'ont pas prévalu lors des discussions locales sur la réserve d'objectifs, la part « R » de la PFR notamment.

Dans d'autres départements, la multiplication des Comités Techniques ne signifie pas forcément qu'un réel dialogue existe ! La consultation informelle des organisations syndicales au niveau du préfet de région n'est bien souvent qu'une simple démarche d'information.

L'Administration se borne à répondre qu'un rappel de la méthode de réalisation d'un véritable dialogue social sur ce point également, sera adressé aux préfets pour 2013....

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Ce sujet était abordé pour la première fois en CT central.

Le ministère confirme qu'il s'agit d'une mission prioritaire pour les préfetures.

FORCE OUVRIERE demande que les moyens soient donnés aux correspondants sur le terrain en n'oubliant pas... les sous préfetures. Une première session de formateur est organisée cette semaine. Elle réitère sa demande de constitution d'un groupe de travail sur la réactualisation de la circulaire de 2001 pour la prévention des conseils de discipline et le rappel des droits et obligations des fonctionnaires.

L'administration annonce la réunion de ce groupe de travail, le 21 janvier 2013.

La séance du Comité Technique est levée à 19 H 15

